



Assemblée générale

PROVISOIRE

E/43/PV.23

13 octobre 1988

FRANÇAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 23e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
Le vendredi 7 octobre 1988, à 15 heures

Président : M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne)
(Vice-Président)

puis : M. KALPOKAS (Vanuatu)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Letsie (Lesotho)
M. Gyi (Birmanie)
M. Al-Eryani (Yémen)
M. Al-Thani (Qatar)
M. Gbezera-Bria (République centrafricaine)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne),
Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. LETSIE (Lesotho) (interprétation de l'anglais) : En cette occasion favorable de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, j'apporte à l'Assemblée les salutations fraternelles de S. M. le Roi Moshoeshoe II et du Gouvernement et du peuple du Royaume du Lesotho.

Nous sommes convaincus que, sous la sage direction du Président de l'Assemblée, les délibérations de la présente session seront couronnées de succès.

J'aimerais également saisir cette occasion pour rendre un hommage particulier à son prédécesseur, M. Peter Florin, de la République démocratique allemande, pour la noble tâche qu'il a accomplie au cours de la quarante-deuxième session qui s'est révélée être très chargée.

Il convient de noter aussi que la plupart des succès remportés par le système des Nations Unies ces dernières années sont imputables à notre infatigable Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, ce dont nous lui serons éternellement reconnaissants. La longue liste de ses réalisations est sans pareille; il continue de s'acquitter avec honneur de sa tâche difficile.

A peine plus de 10 années nous séparent de la fin du siècle. Cela doit être pour nous tous l'occasion de réfléchir et d'examiner l'avenir de l'humanité dans les années qui viennent. La recherche de la paix, comme l'énonce la Charte des Nations Unies, demeure l'un des buts les plus nobles de l'humanité. Les événements récents qui se sont produits dans les relations internationales ont marqué un tournant définitif, car le monde qui, jusqu'ici, était caractérisé par l'affrontement est devenu un monde de conciliation, d'accommodement mutuel et de tolérance. Les nations se rendent de plus en plus compte que la guerre est futile et que l'agression et la domination étrangère sont indéfendables.

L'esprit de dialogue et de coopération qui s'est fait jour a suscité de grands espoirs quant à la préservation de la civilisation humaine. Le Roi Moshoeshoe I, fondateur de la nation basotho, éminent penseur de son époque et homme doué d'immenses qualités diplomatiques, avait l'habitude de comparer la paix à sa soeur. Il envisageait la paix comme la mère de la communauté des nations et, partant, comme le fondement de la survie collective et de la sécurité de toutes les nations, grandes et petites.

M. Letsie (Lesotho)

Jamais dans l'histoire contemporaine la conscience de l'humanité ne s'est autant distinguée par l'estime et le respect des droits de l'homme fondamentaux. Le droit inaliénable des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance, le caractère sacré de la vie humaine et sa dignité, aussi bien que le caractère indéfendable du racisme comme facteur déterminant dans les relations humaines, sont maintenant universellement acceptés comme principes fondamentaux de l'humanité. Nous devons encore une fois nous consacrer à vivre les nobles principes des droits de l'homme afin d'assurer un meilleur avenir aux générations futures.

Mon pays a grande foi dans le rôle du système des Nations Unies pour assurer le respect du droit international. La recherche de la justice présuppose un attachement aux principes de l'égalité de droits pour tous les peuples du monde. Les fondateurs des Nations Unies ont prévu dans la Charte de l'Organisation aussi bien que dans le Statut de la Cour internationale de Justice des instruments juridiques garantissant aux générations futures des conditions de paix, de liberté et de sécurité.

Nous applaudissons aux initiatives qui ont été prises dans le monde entier pour résoudre les conflits régionaux par des moyens pacifiques. Nous nous félicitons de la prise de conscience de la part de la communauté internationale des dangers que renferme en soi le recours à la guerre pour le règlement des différends. Tout donne lieu de penser que les foyers de tension qui restent dans le monde seront bientôt résolus grâce à l'esprit de conciliation et de bonne volonté qui pointe dans le monde.

Il est regrettable à notre époque que, malgré la conscience mondiale de plus en plus vive de la valeur de la vie humaine, la pauvreté dans le tiers monde demeure, comme affront grave à la dignité de l'homme. Cette pauvreté, qu'accompagnent les conditions de vie sordides, les affres de la faim, les souffrances de la maladie et le désespoir né de rêves qu'avait fait naître l'indépendance politique mais qui n'ont pas été réalisés, continuent de nous rappeler que le monde moderne se caractérise encore par des inégalités flagrantes. La paix et la stabilité dans le monde ne sauraient triompher sans l'élimination de la pauvreté dont souffrent tant d'être humains. La pauvreté ne peut coexister avec l'abondance et le gaspillage de quelques-uns.

L'Afrique australe reste un foyer de tension et la situation en Afrique du Sud demeure instable. Les difficultés, sources de problèmes sociopolitiques, continuent à déferler, non pas une par une mais dans des proportions astronomiques. Les

M. Letsie (Lesotho)

conflits entre Noirs et Noirs fondées sur l'ethnicité et l'appartenance idéologique/politique prennent des proportions démesurées. Les tensions raciales et les inégalités sociales demeurent. Le monde peut-il rester un spectateur indifférent? Je ne le pense pas.

La cause fondamentale de ce malaise est la politique d'apartheid. Après mûres réflexions, je pense qu'une action pacifique auprès du Gouvernement de la République d'Afrique du Sud pour le démantèlement de l'apartheid et la solution du conflit en Angola et en Namibie demeurent un instrument efficace qui doit être utilisé pour persuader la République sud-africaine de faire face aux réalités inéluctables et d'entreprendre des négociations avec toutes les parties intéressées d'Afrique du Sud sans discrimination aucune.

Tant que tous les hommes et les femmes d'Afrique du Sud ne pourront pas participer au processus politique et déterminer collectivement leur propre destin, aucune paix ni harmonie durables ne pourront s'établir en Afrique du Sud. Il est donc indispensable que tous les pays qui sont à même de le faire agissent sans tarder avant qu'il ne soit trop tard.

La question des réfugiés et des personnes déplacées est inextricablement liée au différend en République sud-africaine. Il n'est pas difficile d'identifier le noeud du problème. La plupart de ceux qui fuient devant la répression en Afrique australe s'arrêtent d'abord au Lesotho. En raison de sa position géographique au coeur de l'Afrique, le Lesotho est facilement accessible à partir de l'Afrique du Sud.

Signataire d'instruments internationaux relatifs aux réfugiés, le Lesotho continue à respecter les obligations qu'ils contiennent. Nous sommes un pays fondé sur des fragments de groupes ethniques à une époque où les peuples souffraient et fuyaient le fléau des conflits sous-régionaux pernicieux et violents. Il sied donc que nous réaffirmions notre volonté inébranlable d'accorder refuge et asile à tous les réfugiés authentiques, sans discrimination de race, de confession ou de couleur. Cette réaffirmation de notre engagement a été également formulée au cours de la Conférence internationale sur la situation des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, qui s'est tenue récemment à Oslo.

Les initiatives diplomatiques en cours pour jeter les bases du rétablissement de la paix en Angola, de l'indépendance de la Namibie et du retrait de toutes les troupes étrangères ont fait naître un vif espoir. Il est tout à l'honneur du

M. Letsie (Lesotho)

Conseil de sécurité et de sa prévoyance que 10 ans après l'adoption de la fameuse résolution 435 (1978), celle-ci semble sur le point d'être approuvée par toutes les parties intéressées en tant que clef de l'indépendance tant attendue de la Namibie.

L'Assemblée générale s'est dévouée à la cause de la décolonisation de la Namibie avec distinction et nous sommes convaincus qu'elle saura se montrer à la hauteur de la situation lorsqu'elle devra assumer de nouvelles responsabilités dans la période précédant l'indépendance de la Namibie.

M. Letsie (Lesotho)

Le monde attend avec beaucoup d'inquiétude la concrétisation de l'intention déclarée de la République sud-africaine, qui doit commencer l'application de la résolution 435 (1978) en retirant son appareil administratif de la Namibie à partir du début novembre prochain. Nous espérons également que le retrait des troupes sud-africaines de l'Angola marque le début de la fin des hostilités en Angola.

Nous sommes heureux de constater que les deux superpuissances, l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, jouent un rôle constructif en utilisant leur influence et leur prestige pour s'assurer qu'on arrive à une solution juste et durable de ce problème régional.

Un autre problème qui figure en bonne place à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies depuis huit ans est la guerre fratricide entre l'Iran et l'Iraq, deux pays islamiques liés par une même culture, des traditions et des croyances communes et qui sont tous deux membres du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation des Nations Unies. C'est impuissants et horrifiés, que nous avons assisté aux déchirements entre ces deux pays frères, dépensant sans compter leurs ressources et leurs énergies pour détruire leurs infrastructures économiques réciproques et entraver le transport maritime dans la région du Golfe.

Les Nations Unies sont en tête des efforts infatigables qui sont déployés pour tenter de résoudre ce conflit et nous nous félicitons de constater que ces efforts n'ont pas été vains. La résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité a enfin été acceptée et occupe la place qui lui revient dans l'esprit de ceux qui sont à même d'ordonner la cessation des hostilités. Il y a lieu de regretter que cette guerre, de laquelle aucune des parties ne sort victorieuse ou vaincue, a entraîné la perte d'un si grand nombre de vies humaines. Nous sommes fermement convaincus que cette guerre n'aurait jamais dû être déclarée.

Comme je l'ai déjà dit, de nombreux conflits régionaux et subrégionaux échappent encore à une solution, faute de volonté politique émanant des parties aux différends qui refusent d'accepter les principes de la Charte des Nations Unies, tels que la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, le règlement pacifique des différends et le non-recours à la force, pour n'en citer que quelques-uns.

Ceci étant, ma délégation estime que le problème palestinien pourrait être résolu dans le cadre d'une conférence internationale, convoquée sous les auspices des Nations Unies, lors de laquelle la question serait examinée sous tous ses

M. Letsie (Lesotho)

aspects et des propositions et des plans seraient présentés pour le règlement de ce litige, afin de mettre un terme à ce problème, inscrit depuis si longtemps à l'ordre du jour de l'Organisation.

Le droit d'Israël d'exister en tant qu'Etat souverain à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et le droit du peuple palestinien à sa propre patrie et, en fin de compte, à l'indépendance et à la souveraineté, sont la condition sine qua non d'un règlement pacifique et durable de la crise au Moyen-Orient. En attendant, nous demandons à toutes les parties de faire preuve de retenue et d'éviter le recours à la force comme moyen de régler le différend.

Malgré les nombreux efforts déployés par les Nations Unies pour apporter une paix durable à Chypre, la situation demeure précaire. Toutefois, nous sommes heureux de constater que les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs sont maintenant engagés sur la voie prometteuse visant le règlement du conflit. Espérons que les pourparlers qui se sont engagés entre le Président Vassiliou et le dirigeant chypriote turc, M. Denktash, sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, marqueront le début d'une nouvelle ère dans la vie politique de cette île tant éprouvée, pour que dans un avenir proche, Chypre puisse de nouveau jouir de l'unité qu'elle attend depuis si longtemps.

Le Lesotho continue à appuyer tous les efforts authentiques visant à résoudre les problèmes de l'Amérique centrale. Nous appuyons le plan de paix Arias et l'initiative du Groupe de Contadora qui, à notre avis, donnent les grandes lignes d'un cadre pratique qui permettrait de mettre fin aux souffrances de l'Amérique centrale.

Grâce aux efforts louables de médiation du Secrétaire général des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, quelques lueurs d'espoir apparaissent à l'horizon du problème du Sahara occidental. Le futur référendum qui, nous l'espérons, sera équitable, devrait donner à la population du Sahara occidental la possibilité d'exercer librement son droit à l'autodétermination politique. La voie de la paix sera sans doute grandement facilitée si les deux parties au différend décident de communiquer directement entre elles.

Les fils et les filles du Kampuchea aspirent à la paix et à la solution permanente et durable de l'impasse politique actuelle. Depuis près de 10 ans, le peuple kampuchéen connaît des souffrances indicibles, des pertes massives de vies humaines et la destruction de ses biens.

M. Letsie (Lesotho)

Les répercussions politiques et économiques du problème kampuchéen ont été ressenties non seulement en Asie mais aussi dans l'ensemble de la communauté internationale, d'où le grand nombre de résolutions adoptées par l'Organisation exigeant le retrait des forces étrangères du Kampuchea. Le Lesotho continue à apporter son soutien à la lettre et à l'esprit de ces résolutions des Nations Unies jusqu'à ce qu'elles soient pleinement observées et mises en oeuvre sans condition.

En même temps, le Lesotho appuie fermement toutes les initiatives qui ont été prises pour assurer la réunification des deux Corées et le retour d'une paix véritable et durable dans la péninsule coréenne.

Alors que d'après les statistiques les plus récentes l'économie mondiale semble se rétablir, il y a lieu de regretter que la situation dans les pays en développement demeure morose. De nombreux pays en développement constatent une baisse de leur revenu réel par habitant, alors qu'ils doivent aussi faire face à la crise de la dette, qui pèse très lourd sur leurs économies déjà fragiles. Les principales victimes de la situation économique actuelle sont toujours les pays les moins développés, dont les problèmes sont surtout structurels.

M. Letsie (Lesotho)

Nous espérons que le relèvement économique du Nord créera des conditions favorables au redressement du Sud, et qu'une attention spéciale sera prêtée aux besoins particuliers des pays les moins développés. Nous espérons vivement aussi que les recommandations du sommet de Toronto de 1988, relatives aux pays en développement, surtout en ce qui concerne l'allégement de la dette, seront scrupuleusement respectées.

L'examen à moyen terme du Programme d'action des Nations Unies pour le relèvement et le développement économique de l'Afrique, qui a eu lieu ici aux Nations Unies, juste avant la convocation de la présente session, a révélé que la situation économique de l'Afrique n'était pas meilleure maintenant que lors de l'adoption du programme en 1986. Les besoins de l'Afrique demeurent plus aigus que jamais.

Je m'en voudrais de conclure ma déclaration sans féliciter chaleureusement les forces de maintien de la paix des Nations Unies du prix Nobel de la paix qui leur a été décerné à juste titre en témoignage des services louables qu'elles continuent à rendre à la communauté internationale dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. GYI (Birmanie) (interprétation de l'anglais) : J'ai le privilège et l'honneur de présenter à M. Dante Caputo les chaleureuses félicitations de la délégation de la Birmanie à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que sa longue et brillante carrière, au niveau national dans son propre pays ainsi que dans l'arène internationale, font de lui un président qui saura mener nos délibérations au succès avec beaucoup de compétence.

Je voudrais également saluer S. E. M. Peter Florin, le Président sortant, qui a dirigé de manière remarquable les travaux de la communauté internationale au cours de la session précédente de l'Assemblée générale.

C'est avec un sentiment de satisfaction que nous souhaitons nous associer aux autres délégations qui ont rendu hommage au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour son dévouement à l'égard de l'Organisation et pour les efforts inlassables qu'il déploie en faveur de la paix.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale reflète la nature complexe et diverse des questions auxquelles les Nations Unies doivent faire face en traitant des problèmes internationaux dans leur perspective mondiale. En recherchant des

M. Gyi (Birmanie)

solutions, la nature universelle de l'Organisation permet de comprendre les intérêts du monde en général, même s'il n'a pas toujours été facile d'obtenir le consensus pour répondre aux intérêts de tous. Alors que de nombreux problèmes doivent encore être résolus, l'Organisation incarne les espoirs et les aspirations de la communauté mondiale et doit donc continuer à servir d'instrument essentiel afin d'harmoniser les relations entre Etats et défendre le règne du droit dans les relations internationales. Tout nous pousse à croire que la situation internationale actuelle fournit aux Nations Unies des occasions qui favorisent la poursuite de son oeuvre dans les domaines du maintien de la paix, du renforcement de la sécurité internationale et du développement de la coopération internationale.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une priorité de l'ordre du jour des Nations Unies. Toutefois, la nature interdépendante du monde est telle qu'il est impossible de séparer les questions de paix et de sécurité des efforts que nous déployons pour assurer le bien-être commun de la population du monde. Or, ce bien-être dépendra beaucoup des solutions que nous apporterons aux problèmes du développement mondial et de la réduction des déséquilibres dans les conditions de vie des peuples.

Les conflits régionaux ont été une caractéristique particulière de la vie internationale et ont constitué les principaux obstacles à la mise en oeuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies. Ils prévalent surtout dans les régions en développement du monde où ils ont créé des obstacles à la sécurité et au bien-être des peuples, exacerbé les tensions internationales et causé beaucoup de souffrances. La recherche de solutions permettant de renforcer les possibilités de paix au niveau régional revêt ainsi un caractère politique en même temps qu'humanitaire.

Les grandes puissances peuvent jouer un rôle important dans le domaine de la recherche de solutions aux problèmes internationaux. Toutefois, pour assurer la sécurité internationale, les efforts de tous les membres de la communauté internationale sont nécessaires par l'intermédiaire du système de sécurité collective des Nations Unies. En fin de compte, la sécurité internationale ne sera effectivement renforcée que lorsque les Etats Membres seront prêts à fonder leurs relations sur les principes de la Charte.

L'accord bilatéral conclu entre les deux Etats les plus importants sur le plan militaire constitue la première mesure essentielle du processus de désarmement

nucléaire et l'on en comprend la portée lorsqu'on considère les possibilités d'adoption d'autres mesures essentielles.

Des négociations de désarmement couronnées de succès sont d'un intérêt vital pour toutes les nations et des accords entre les Etats qui assument les plus grandes responsabilités devraient avoir des répercussions importantes sur les efforts de la communauté internationale car les Nations Unies sont au centre de toutes ces activités.

En Afghanistan, les Nations Unies, grâce aux bons offices du Secrétaire général, ont joué un rôle capital, dont il convient de faire l'éloge, dans la conclusion des accords. Nous sommes persuadés que, si toutes les parties aux Accords de Genève respectent ces accords en toute bonne foi, la tragédie que connaît l'Afghanistan depuis près d'une décennie prendra fin et que les Afghans eux-mêmes seront à nouveau en mesure de forger leur avenir et de reconstruire leur patrie dévastée avec l'aide de la communauté internationale.

M. Gyi (Birmanie)

On constate également un climat international plus favorable, par conséquent propice au règlement des conflits internationaux, notamment du problème du Kampuchea. Année après année, l'Assemblée a réaffirmé les principes fondamentaux des relations internationales au sujet du Kampuchea. Il est temps que la raison et la justice l'emportent sur la force. Nous espérons que le peuple tant éprouvé du Kampuchea sera en mesure de trouver une solution qui lui permettra d'envisager la réconciliation et la reconstruction nationales. Ma délégation se réjouit des nouvelles tendances positives qui se dessinent actuellement et qui pourraient permettre à l'Assemblée générale d'aboutir à l'objectif qu'elle poursuit depuis tant d'années, à savoir le règlement pacifique et négocié de la question du Kampuchea.

Quant à la situation en Amérique centrale, le plan de paix signé l'an dernier au Guatemala par les cinq Etats d'Amérique centrale reflète bien le souhait des peuples d'Amérique centrale de vivre en paix grâce au processus de conciliation et de coopération conformément aux principes de l'autodétermination et de la non-ingérence. Il faut veiller à favoriser les perspectives de paix en Amérique centrale et la communauté internationale se doit d'appuyer cette coopération régionale.

La question de Palestine, reconnue comme étant au coeur du problème du Moyen-Orient, a reçu l'attention de la communauté internationale en raison de la situation qui règne dans les territoires occupés. Cette tragédie nous ramène à une triste réalité : il est urgent de rechercher une solution juste, globale et pacifique au problème palestinien.

Nous estimons qu'une conférence internationale sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies pourrait être un instrument utile dans la recherche d'une solution juste et durable au problème, à condition que toutes les parties au conflit puissent y participer sur un pied d'égalité. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité constituent les bases nécessaires à cet effet.

Après tant de persévérance, les efforts collectifs du Conseil de sécurité ont permis de conclure un cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq. Le cessez-le-feu constitue la première mesure essentielle d'un règlement négocié qui devrait permettre d'aboutir à une paix durable et de mettre un terme aux souffrances et aux destructions dont ont été victimes les populations des deux pays grâce à l'application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Les efforts du

M. Gyi (Birmanie)

Conseil de sécurité et le rôle important joué par le Secrétaire général dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et dans la recherche d'une solution pacifique au conflit nous donnent de nombreuses raisons d'espérer.

En Afrique australe, l'Assemblée est toujours confrontée au refus du régime de renoncer à sa politique d'apartheid. Toutefois, la situation a évolué de façon significative au sud-ouest de l'Afrique. L'accord intervenu sur une série de principes destinés à instaurer la paix dans la région et la reconnaissance des droits des peuples de l'Afrique australe à l'autodétermination et à la liberté nous rapprochent de l'indépendance de la Namibie. L'intransigeance de l'Afrique du Sud et son refus d'appliquer le plan des Nations Unies pour la Namibie entravent sa mise en oeuvre. Nous espérons que l'accord conclu permettra, sans plus attendre, de mettre en oeuvre la résolution 435 (1978), qui constitue le cadre grâce auquel le peuple namibien pourra exercer son droit à la liberté et à l'indépendance.

Point n'est besoin de dire que la cause essentielle des actes de déstabilisation, d'agression et de violation de l'intégrité territoriale des Etats voisins est la politique raciale d'apartheid du régime. Le régime sud-africain a refusé d'étendre la condamnation universelle et l'appel international demandant l'abrogation totale du système d'apartheid.

La communauté internationale, par les efforts qu'elle déploie aux Nations Unies et ailleurs, continue d'appuyer fermement la population de l'Afrique du Sud dans sa lutte contre le système institutionnalisé de discrimination raciale pratiqué par le régime de Pretoria.

Les efforts déployés par les Nations Unies en vue de promouvoir le bien-être économique et social de tous les peuples revêtent également une importance prioritaire. Il conviendrait de consacrer ces efforts à l'instauration de relations économiques internationales plus équilibrées et équitables et à la réduction de l'écart qui sépare les pays développés des pays en développement.

Les pays en développement continuent de vivre dans un environnement économique de plus en plus difficile. Les institutions qui régissent les relations économiques internationales, et qui ont été créées dans le but de faciliter le bon fonctionnement de l'économie mondiale n'ont pas su faire face aux vastes transformations qu'a subies l'économie mondiale. Ce qui caractérise ces transformations c'est l'interdépendance croissante des nations, dont la reconnaissance exige un environnement économique international plus favorable si

M. Gyi (Birmanie)

l'on veut surmonter les déséquilibres de l'économie mondiale. Il est essentiel de relancer le multilatéralisme afin d'entamer un processus de dialogue constructif dans les domaines relatifs à la coopération économique internationale.

Le débat général de l'Assemblée encourage la coopération entre les nations sur les questions revêtant une importance internationale, objectif fondamental de cette organisation et les déclarations que nous avons entendues cette année nous inspirent confiance. Dans le même temps, nous constatons que certaines observations ne contribuent pas à l'objectif de nos discussions et traitent de questions dont on peut estimer qu'elles relèvent des affaires intérieures des Etats. Dans cet ordre d'idée, la délégation Birmane estime qu'il est pertinent d'évoquer les événements qui se déroulent actuellement en Birmanie. Les nations, au cours de leur histoire, traversent parfois des crises et des situations qui ont des répercussions très graves sur leur vie nationale, et qui provoquent des troubles, des bouleversements et l'apparition inévitable d'incidents.

M. Gyi (Birmanie)

Récemment, la Birmanie a connu une période de ce genre, qui a profondément marqué les coeurs et les esprits de la nation, du Gouvernement et du peuple birmans. En pareil moment, lorsqu'il est nécessaire d'instaurer l'ordre et la loi, que la nation est menacée par de grands dangers, les autorités de l'Etat ont le devoir et l'obligation d'assumer leurs responsabilités pour faire face à de telles difficultés.

Notre situation connaît à l'heure actuelle une situation telle qu'elle doit surmonter une période de bouleversement, mais cette situation a atteint un niveau raisonnable de stabilité. Aucune puissance extérieure ne saurait dicter à la Birmanie son destin politique futur, car c'est au peuple qu'il appartient de décider de son propre destin. Afin que le peuple birman puisse exercer ses droits, les autorités d'Etat ont annoncé et organisé la tenue d'élections générales qui seront libres et justes et auxquelles tous les partis politiques pourront participer de façon que le système démocratique pluripartite auquel le peuple aspire puisse être instauré avec succès. En ce qui concerne sa politique étrangère, la Birmanie continuera de mener une politique étrangère traditionnellement indépendante et active et d'entretenir des relations avec d'autres pays, sur la base du respect mutuel et du principe de non-ingérence.

En cette fin de XXe siècle, de profondes réformes se dessinent dans l'arène internationale qui forgeront le siècle à venir. Les problèmes qui affectent le monde sont nombreux et complexes et le destin des nations plus lié que jamais.

Le climat actuel est à l'optimisme au moment où les nations du monde renouvellent leur foi dans les Nations Unies. Cette évolution positive devrait conférer plus de vitalité et de force à l'Organisation en tant qu'instance universelle chargée de résoudre les problèmes nés des complexités de notre temps et qui affectent toutes les nations.

M. AL-ERYANI (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Mes premiers mots seront pour féliciter, en mon nom propre ainsi qu'au nom de la délégation du Yémen, M. Dante Caputo, à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis convaincu que ses qualités de diplomate chevronné, que l'on s'accorde généralement à reconnaître, seront d'un précieux concours pour l'issue des travaux de cette session. Je puis l'assurer que ma délégation fera de son mieux pour collaborer étroitement avec lui afin d'assurer la réussite des tâches qui lui ont été confiées et faire que cette session enregistre des résultats satisfaisants.

M. Al-Eryani (Yémen)

Je me félicite également de pouvoir, par son intermédiaire, adresser mes sincères remerciements à son prédécesseur, M. Peter Florin, qui a présidé avec beaucoup de compétence et de dévouement les débats de la précédente session et ceux que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacre au désarmement.

J'ai également le plaisir de féliciter le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuellar, qui a déployé des efforts méritoires pour trouver une solution conforme aux objectifs de l'Organisation et assurer la paix et la sécurité internationales.

Je ne saurais manquer par la même occasion de féliciter le Secrétaire général et ses collaborateurs, notamment ceux d'entre eux épris de paix et de sécurité qui ont consacré leur vie à la sauvegarde de la paix dans de nombreuses régions du monde. Je pense tout particulièrement aux forces de maintien de la paix qui ont bien mérité le prix Nobel de la paix. En effet, ces forces qui oeuvrent dans de nombreuses régions du monde, symbolisant à n'en pas douter la volonté de la communauté internationale, ici représentée, de voir s'instaurer un dialogue authentique là où retentissent le grondement des canons et le tir des mitraillettes. Nous remercions le Comité Nobel pour ce choix heureux qui renforce la confiance de la communauté internationale dans le rôle de ces forces de paix et leur vocation humanitaire.

Je suis heureux de pouvoir faire l'éloge du rapport précieux présenté par le Secrétaire général sur le rôle de l'Organisation, rôle éminemment positif dans la mesure où il s'inscrit dans le cadre d'une tendance générale vers la recherche de solutions aux problèmes chroniques qui menacent la paix et la sécurité internationales et dont l'aspect le plus important est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Or, voilà que notre organisation a su apporter à la communauté internationale la preuve de son efficacité dans ce domaine grâce aux efforts actuellement déployés en Afghanistan, dans le golfe Arabique, dans le Sud-Est asiatique, dans le Sud-Ouest africain et au Sahara occidental. Ces efforts n'attestent pas seulement le rôle précieux que joue l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais souligne également qu'à l'heure actuelle, tout progrès ou échec des efforts de paix dépend dans une large mesure de

M. Al-Eryani (Yémen)

notre conduite à tous en tant qu'Etats Membres de cette organisation, ainsi que de notre volonté de trouver, par des voies pacifiques et en refusant de recourir à la force même lorsqu'il y a supériorité marquée de l'une des parties au conflit, une solution aux problèmes que connaît le monde, car il ne peut y avoir de monde sans problèmes.

M. Al-Eryani (Yémen)

Cette session se tient dans un climat d'optimisme et de détente résultant des progrès qui ont été accomplis et de la décrispation des relations entre les deux super grands qui s'est traduite par la signature d'un traité sur la réduction du nombre de missiles à courte et moyenne portée, traité qui représente un premier pas sur la voie d'un désarmement nucléaire général et complet. Mon pays, lors de la signature de ce traité, a exprimé sa plus vive satisfaction face à cette mesure qui représente le premier pas sur la voie d'un désarmement nucléaire général et complet. Pourtant, mon pays pense que les résultats enregistrés ne concernent qu'une infime fraction des arsenaux nucléaires. Il ne s'agit là que d'un début car la communauté internationale demande instamment un désarmement général et complet afin de répondre aux espoirs de paix et de compréhension de l'humanité.

Voilà pourquoi, mon pays demande à la communauté internationale, particulièrement aux pays qui ont la capacité nucléaire, de faire du Moyen-Orient et de l'océan Indien des régions dénucléarisées. Je ne saurais ici manquer d'exprimer la profonde préoccupation des pays de notre région du fait qu'un Etat né de l'agression, de l'usurpation, de l'oppression et de l'occupation, je veux parler ici d'Israël, et un autre Etat fondé sur la discrimination raciale et l'exclusivisme racial, je veux parler ici de l'Afrique du Sud, collaborent dans le domaine nucléaire et refusent de soumettre, comme la communauté internationale l'exige, leurs installations nucléaires aux inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

La détente entre les deux super grands laisse augurer des relations internationales meilleures, à l'abri de la tension, fondées sur la coopération et la solution des conflits par des voies pacifiques à même de garantir les droits des peuples opprimés, plutôt que la confrontation et les politiques du passé dont nous sommes que trop conscients, lesquelles, aux fins d'obtenir des avantages illégitimes, allaient conduire le monde au bord du précipice.

Voilà pourquoi mon pays appuie la proposition d'en finir définitivement avec les armes nucléaires d'ici la fin de ce siècle. Ma délégation appuie également toutes les tentatives visant à mettre fin aux essais nucléaires et à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies sur le plan politique et financier afin de pouvoir consacrer les sommes englouties actuellement dans la course aux armements au développement économique et social dont ont grandement besoin les pays en

M. Al-Eryani (Yémen)

développement et surtout les moins avancés parmi eux et afin de voir s'instaurer le monde auquel nous aspirons tous, un monde de stabilité, de justice et dans lequel nous serions à l'abri de la domination et de l'exploitation.

Mon pays pense que mon programme de militarisation de l'espace extra-atmosphérique est une nouvelle menace pour l'humanité, laquelle voudrait être à l'abri du danger que représentent les armes et pouvoir utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins non pas militaires mais pacifiques, au bénéfice de l'humanité entière.

Mon pays réaffirme son refus d'une présence militaire quelconque dans l'océan Indien où il voudrait voir s'instaurer une zone dénucléarisée, de même que dans la région du Moyen-Orient sur laquelle pèse toujours une grave menace du fait des agissements d'un Etat qui est né de l'usurpation et de l'expansion coloniale, je veux ici parler de l'entité sioniste en Palestine occupée.

Le problème du Moyen-Orient dure depuis plus de 40 ans. C'est à cette époque qu'est apparu Israël en tant qu'entité raciste et expansionniste dans la région. Depuis 40 ans, la région est ravagée par des guerres successives qui, outre la paix et la sécurité de la région, menacent de la plus grave façon la paix et la sécurité internationales. Tout cela résulte de la politique agressive d'Israël, de l'occupation de la Palestine et d'autres territoires arabes depuis 1967, du déni des droits légitimes du peuple palestinien ainsi que de l'agression et du terrorisme pratiqués par Israël à l'encontre du peuple palestinien et des autres Etats arabes.

A maintes reprises, du haut de cette tribune, nous avons demandé à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités en raison de l'aggravation de la situation au Moyen-Orient, afin de forcer l'entité sioniste à se retirer des territoires arabes occupés et à reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien. Mais bien que la communauté internationale ait reconnu les droits légitimes du peuple palestinien, notamment le droit de revenir chez lui, à disposer de lui-même et à établir son propre Etat indépendant sur son sol national, Israël continue de pratiquer une politique de tyrannie, de répression et de terrorisme à l'encontre des Palestiniens sans défense, en violation des résolutions des Nations Unies et au mépris de la volonté unanime de la communauté internationale et de toutes les valeurs humanitaires.

M. Al-Eryani (Yémen)

Au cours des 10 derniers mois, le monde a été témoin du soulèvement du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés ainsi que des crimes perpétrés par Israël pour écraser ce soulèvement. Je veux parler ici du meurtre, de la torture, des arrestations et de la déportation pratiqués par les forces d'occupation israéliennes à l'encontre des Palestiniens, qu'il s'agisse d'enfants, de vieillards ou de femmes, au mépris de l'opinion publique internationale, des résolutions de la communauté internationale, du Conseil de sécurité et d'autres instances internationales.

L'intransigeance d'Israël, pays qui se nourrit de l'appui politique et militaire que lui prodiguent certains Etats Membres de cette organisation, n'a d'égale que son arrogance. Cependant, nous avons bon espoir que ce soulèvement populaire dans les territoires occupés permettra de distinguer le vrai du faux. Nous tous, Membres de cette organisation, ne devons pas dévier du droit chemin car la vérité apparaît clairement aujourd'hui et nous demandons à tous ceux qui hésitent encore à reconnaître les droits légitimes nationaux du peuple palestinien s'il n'est pas grand temps d'oeuvrer de concert pour mettre fin à l'occupation sioniste, respectant ainsi les promesses que nous avons faites en adhérant à cette organisation.

Il est consternant de voir ces mêmes Etats qui se posent en champions des droits de l'homme et imposent des sanctions à l'encontre de certains Etats qui auraient soi-disant commis des actes contraires à ces droits renverser tout d'un coup l'échelle des valeurs dès qu'il s'agit de leurs propres affaires et des agissements inhumains d'Israël envers le peuple palestinien. Voilà pourquoi je pense qu'il faut que nos prises de position reposent sur des principes et des valeurs humaines bien établies et non pas sur la duplicité. Il faut porter sur les choses un même regard, sans discrimination. Voilà pourquoi nous avons bon espoir que le rôle positif que commence à jouer cette organisation du fait de la décrispation des relations entre les deux superpuissances lui permettra, notamment dans le cadre du Conseil de sécurité, de prendre ses responsabilités face aux agissements inhumains qui sont, au vu et au su de tout le monde, le fait quotidien d'Israël à l'encontre des Palestiniens.

M. Al-Eryani (Yémen)

Nul n'ignore que l'échec et l'embourbement des efforts internationaux en vue d'une solution à ce problème s'expliquent par le refus opiniâtre d'Israël de mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies. De l'avis de ma délégation, le seul cadre propice à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient serait une conférence internationale de paix au Moyen-Orient à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, sur un pied d'égalité avec les autres parties, ainsi que les membres permanents du Conseil de sécurité. Si on ne reconnaît pas les droits de ce peuple, l'échec sera inévitable.

J'aimerais insister maintenant sur la gravité de la situation au Liban en raison de l'échec des efforts faits pour élire un président de la République. Mon pays met en garde contre toutes les tentatives de morceler le Liban ou de diviser son peuple. Mon pays réaffirme également son souci de voir la paix et l'indépendance régner au Liban, pays frère. Cependant, ma délégation estime que, pour ce faire, il faudra que tous les dirigeants libanais, politiques et religieux, comprennent que la démocratie, la justice sociale et la parité politique resteront lettres mortes, tant qu'ils ne parviendront pas à un consensus national qui transcende les obstacles psychologiques, religieux et régionaux.

Depuis cette tribune internationale, nous tenons à former le voeu que nos frères libanais pourront surmonter les difficultés actuelles qui ne font que servir les intérêts des ennemis et désespérer les amis. Nous leur souhaitons de réaliser ce voeu. Je voudrais également réaffirmer la position de principe de mon pays en faveur de la prompt application des résolutions du Conseil de sécurité concernant le retrait immédiat des forces d'occupation israéliennes du territoire libanais.

Mon pays s'est félicité de l'acceptation par l'Iran de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, résolution qu'avait acceptée l'Iraq dès son adoption. Nous sommes satisfaits de voir que les deux parties ont accepté le cessez-le-feu, ainsi que les négociations directes sous les auspices du Secrétaire général. Mais nous savons que ces négociations seront ardues et que leur succès dépend grandement de la patience dont feront preuve les deux parties afin de parvenir à une paix juste, honorable et durable et à un accord qui tiendra compte des droits légitimes des deux parties, ce qui écartera le cauchemar et le spectre de la guerre pour les générations à venir, rétablira également les relations de bon

M. Al-Eryani (Yémen)

voisinage, les échanges fructueux et la paix et la sécurité dans la région du Golfe. En outre, cela favorisera la prospérité de la région et mettra fin au cortège de malheurs engendrés par les guerres.

Nous aimerions remercier tous ceux qui ont contribué directement ou indirectement aux efforts qui ont abouti à l'acceptation par l'Iran de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, résolution par laquelle le Conseil de sécurité a exigé le cessez-le-feu et des négociations directes entre les deux pays. Nous espérons que le Conseil de sécurité, ainsi que le Secrétaire général des Nations Unies, pourront poursuivre leurs efforts afin de rapprocher les positions respectives des deux parties dans les négociations en cours pour réaliser une paix véritable, juste et durable et afin que les deux parties puissent oeuvrer à la reconstruction nationale et rétablir tout ce que la guerre a détruit. Nous espérons que les pays industrialisés et les pays nantis pourront aider de leur mieux les deux pays dans leur oeuvre de reconstruction.

En ce qui concerne la question de l'Afghanistan, mon pays a suivi avec intérêt les progrès réalisés par les Accords de Genève, conclus sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies. Nous souhaitons l'application de ces accords afin que le peuple afghan puisse vivre dans un pays stable et pour que les réfugiés afghans rentrent dans leur foyer. Nous espérons que toutes les parties afghanes pourront parvenir à un accord sur l'unité nationale et sur le choix d'un gouvernement conforme à la volonté du peuple afghan, accord qui sauvegardera son indépendance, sa neutralité, ainsi que son non-alignement.

Par ailleurs, mon pays se félicite des efforts dévoués qui ont été déployés par les Etats du Maghreb arabe, et notamment le Maroc et l'Algérie, pays frères, pour trouver une solution juste et durable du problème du Sahara occidental, sous les auspices des Nations Unies. Car ce problème a toujours représenté un sérieux obstacle à l'édification du Grand Maghreb et au renforcement de la coopération entre les Etats de la région pour parvenir à une plus grande unité arabe dont rêve tout Arabe.

Mon pays suit avec intérêt les efforts du Secrétaire général en vue de concilier les divergences entre les deux communautés chypriotes. Nous souhaitons la réalisation des aspirations des deux communautés dans le respect du droit, de l'égalité et de la liberté de culte, aspirations qui garantissent son unité et son indépendance.

M. Al-Eryani (Yémen)

Je tiens à souligner le climat de détente propice au règlement de certains conflits régionaux. Je veux parler du conflit entre la Somalie et l'Ethiopie. Les deux pays ont déclaré leur attachement au dialogue constructif ainsi qu'aux normes du droit international pour régler ce problème. Nous espérons que le dialogue entre ces deux pays voisins avec lesquels mon pays entretient des relations historiques, économiques et culturelles sera couronné de succès. L'évolution positive de cette situation est très importante pour assurer la sécurité dans la corne de l'Afrique, ainsi qu'en mer Rouge.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, mon pays, à maintes reprises, a condamné vigoureusement l'agression de ce régime, ainsi que les actes de répression et de terrorisme menés contre le peuple sud-africain et le peuple namibien. Il a également condamné les actions répétées contre les pays de première ligne.

Mon pays se félicite des négociations entamées entre les parties intéressées et nous espérons que la visite du Secrétaire général en Afrique du Sud, qui s'inscrit dans le cadre des efforts qu'il a accomplis cette année en vue de la réalisation de la paix dans de nombreuses régions du monde, pourra permettre au peuple namibien d'exercer son droit à la liberté et de mettre fin au régime d'apartheid de Pretoria.

Nous attendons impatiemment les mesures pratiques qui contribueront à la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité relative à la question de Namibie et à l'indépendance de ce pays. Nous considérons que l'indépendance prochaine de la Namibie est une victoire pour son peuple de combattants et pour tous les peuples qui condamnent le colonialisme et le racisme. C'est également une victoire pour tous les pays épris de paix et de justice dans ce monde. Cette victoire constitue un nouveau succès à l'actif de l'Organisation.

N. Al Eryani (Yémen)

La République arabe yéménite pense que pour résoudre les conflits régionaux et internationaux, il n'y a pas d'autre alternative au dialogue et à la négociation. Voilà pourquoi mon pays suit avec beaucoup d'intérêt les efforts déployés à l'échelon régional et international afin de résoudre le problème du Kampuchea. Mon pays suit également avec beaucoup d'intérêt les contacts qui ont eu lieu récemment entre les deux Corées et leur accord sur une formule commune pour l'examen du problème coréen et nous espérons que cela ouvrira la voie à la réunification de la Corée dans le respect de la paix et de la démocratie.

Si nous sommes très préoccupés par les problèmes politiques de ce monde, et dont j'ai fait allusion au cours de mon exposé, nous sommes tout autant préoccupés par les problèmes économiques qui n'ont rien perdu de leur importance et de leur urgence. Notre monde, en dépit des progrès technologiques réalisés, continue de reposer sur un ordre économique inique. On n'a que trop insisté sur la nécessité de le modifier et de jeter les bases d'un nouvel ordre économique international qui reposerait sur l'égalité des chances, qui respecterait les intérêts de tout le monde, qui soulagerait la crise que traversent les pays du tiers monde et réduirait l'écart qui continue de séparer le monde industrialisé et riche du monde en développement démuné. Hélas, ces appels sont restés vains et l'écart continue de se creuser jour après jour. Mon pays estime que la crise actuelle, la situation économique étouffante qui prévaut dans le tiers monde et qui est caractérisée par le déséquilibre et l'inégalité ainsi que la récurrence de ces crises et de leur acuité, représentent un danger qui menace l'économie mondiale dans son ensemble. La mise en oeuvre, par les pays du tiers monde, de mesures de rationalisation des importations en raison de leur endettement et de la chute de leurs revenus qui est due à l'effondrement des prix de leurs matières premières et au protectionnisme auquel se heurtent leurs produits, pourrait conduire à une paralysie encore plus grave de l'économie mondiale et creuserait davantage l'écart entre les nantis et les démunés.

J'aimerais ici me féliciter de la décision de quelques pays développés d'annuler la dette ou le service de la dette de nombreux pays en développement. Nous espérons que des mesures semblables viendront alléger le poids de la dette qui pèse sur les pays en développement. Nous espérons également que le monde pourra sortir de cette crise et de cette impasse et instaurer un nouvel ordre économique international, ce qui permettrait un transfert de technologies dans les meilleures

M. Al-Eryani (Yémen)

conditions possibles et l'exercice de leur souveraineté sur leurs ressources naturelles. Il faut, dans ce sens, renforcer le rôle des Nations Unies pour ce qui est de la coopération économique internationale. Tout cela nous encourage à déployer davantage d'efforts afin d'instaurer un nouvel ordre économique international qui consacrerait l'égalité entre les Etats dans tous les domaines.

Le développement économique et social est la première préoccupation de mon pays et nous avons, dans ce domaine, fait des progrès remarquables et ce malgré la faiblesse de nos ressources. Il y a quelques jours à peine nous célébrions le vingt-sixième anniversaire de notre grande révolution. En cette occasion, nous avons inauguré de nombreux projets vitaux qui avaient été précédés par des élections directes et libres du Conseil d'Etat, conformément à la Constitution de mon pays et dans le plein respect du droit, de la démocratie et de l'égalité pour tous les citoyens du Yémen. Je veux également parler de l'Accord du 17 mai 1988 qui avait ouvert la voie à la réunification des deux parties du Yémen par des moyens pacifiques et démocratiques. Cet accord stipule la libre circulation des citoyens munis de la seule carte d'identité, d'une partie à l'autre du Yémen, sans aucune restriction ou tracasseries administratives. Notre peuple a réaffirmé sa confiance en notre dirigeant, le colonel Abdallah Salah, qui a été réélu pour un nouveau mandat de cinq ans en honneur des succès qu'il a enregistrés pour notre pays et qui ont pour nom la prospérité, le développement, la paix et la stabilité, ce au cours des 10 dernières années de dévouement et d'abnégation pour le rayonnement du Yémen et la consécration des principes démocratiques dans un régime républicain égalitaire et juste.

J'espère que cette session sera couronnée de succès et je forme le voeu que les sessions à venir verront une diminution des tensions et que le monde sera à l'abri des conflits, des injustices, de l'exploitation, de la souffrance et de la famine et où régnera la justice, la coopération et la solidarité dans le sens le plus humain du terme.

M. AL-THANI (Qatar) (interprétation de l'arabe) : J'ai le grand plaisir de féliciter M. Dante Caputo à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Je suis sûr que sa sagesse et son expérience contribueront efficacement à la réalisation des résultats que nous recherchons tous grâce à des efforts soutenus pour trouver des solutions constructives au problème de la paix et de la sécurité internationales en

M. Al-Thani (Qatar)

collaboration avec tous les peuples du monde. Mon plaisir est d'autant plus grand qu'il représente un pays avec lequel nous avons des relations positives et constructives. La direction avisée de son prédécesseur à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale lui ont valu la gratitude et la reconnaissance de tous.

Nous remercions très sincèrement le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, des services éminents qu'il a rendus à notre organisation conformément à la Charte et à ses objectifs politiques.

Nous assistons en ce moment à des événements très heureux qui se déroulent sur la scène internationale, événements qui favorisent le dialogue et la coexistence pacifique après une période de tension et d'affrontement. Nous unissons notre voix à celle des autres pays du monde qui se félicitent de ces événements. Nous espérons que la nouvelle atmosphère ainsi créée permettra de trouver des solutions justes aux problèmes qui touchent les peuples du monde. Parmi ces problèmes, il convient de mentionner tout particulièrement les guerres régionales, l'occupation étrangère, le déni des droits des peuples, l'hégémonie, l'exploitation économique, le terrorisme et la pollution.

M. Al-Thani (Qatar)

Il est encourageant de noter la prise de conscience, par la communauté internationale, de l'impasse où nous a conduits la course aux armements et la conclusion du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous nous félicitons de cet accord et du retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan ainsi que des premières mesures qui ont été prises en vue du règlement de la question de Namibie et du conflit entre l'Iran et l'Iraq et d'un certain nombre d'autres problèmes régionaux. Nous espérons qu'à mesure que l'on se rendra compte de la futilité de toute force militaire, on préparera la voie au règlement pacifique d'autres différends existant dans le monde et que l'année 1988 marquera l'avènement de la paix mondiale.

Ma délégation salue le soulèvement populaire dans les territoires occupés de Palestine contre la politique fasciste et les violations commises par l'entité sioniste contre les lieux Saints de Palestine. Nous condamnons vigoureusement les mesures violentes de répression, y compris la déportation et le recours à des tactiques terroristes par l'entité sioniste contre le peuple désarmé de Palestine, y compris des femmes, des enfants et des vieillards.

La résistance courageuse et l'attitude ferme du peuple palestinien sous occupation témoignent de son rejet catégorique du statu quo imposé par Israël ainsi que de sa volonté bien résolue d'exercer son droit à l'autodétermination, de préserver son identité nationale et de jouir pleinement de ses droits inaliénables sur l'ensemble de son territoire.

L'intifada et les nouvelles réalités qu'elle a établies démasquent l'hypocrisie de la démocratie israélienne et la propagande pernicieuse et mettent en lumière ses pratiques fascistes et ses politiques expansionnistes, qui trouvent leur expression dans des mesures aussi abjectes que la déportation, l'emprisonnement sans procès, la destruction de maisons, la confiscation de biens, l'établissement de véritables "colonies de peuplement" et la violation continuelle de la sainte mosquée Al-Aqsa et d'autres lieux Saints en Palestine.

Israël se doit de tirer les leçons de l'histoire et de reconsidérer ses politiques en fonction de ces faits nouveaux, qui apportent un démenti au prétexte invoqué par Israël - la sécurité de ses frontières - pour poursuivre son occupation et son annexion rampante, en violation de la Charte des Nations Unies et de leurs résolutions ainsi que des normes du droit international et de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection de la population civile en temps de paix.

M. Al-Thani (Qatar)

Nous réaffirmons notre appui sans réserve au soulèvement du peuple palestinien et demandons à l'Organisation mondiale ainsi qu'à toutes les forces éprises de paix du monde de se montrer à la hauteur de leur responsabilité historique et de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à cette tentative de génocide et à cette politique d'expulsion qui vise à vider la Palestine et les autres territoires arabes occupés de leurs habitants.

L'instauration d'une paix juste et complète ne peut reposer sur la répression, le terrorisme et l'extermination. La paix ne peut se fonder que sur la justice et le respect des droits de l'homme ainsi que sur des normes de conduite internationalement reconnues. Cela ne peut se faire que par la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien et par-dessus tout de son droit à l'autodétermination et à l'établissement de son propre Etat sur son territoire national.

C'est compte tenu de ces considérations que les Etats arabes, lors de leur réunion au sommet d'Amman, ont unanimement déclaré que le seul moyen de régler le problème de façon juste et globale réside dans la convocation d'une conférence de paix internationale, avec la participation, sur un pied d'égalité, des membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties au différend, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien. La communauté internationale penche en faveur d'une telle solution.

L'Etat du Qatar se déclare en faveur de toutes les mesures prises par l'OLP en sa qualité d'unique représentant légitime du peuple palestinien.

Nous nous réjouissons de l'acceptation, par l'Iran, de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, que l'Iraq a acceptée dès son adoption. La décision iranienne est de bon augure pour l'instauration d'une paix juste entre ces deux nations musulmanes voisines.

Nous formons le voeu que l'Iran et l'Iraq parviendront à régler tous les problèmes qui les séparent de manière pacifique, juste et globale, sauvegardant du même coup leurs intérêts respectifs et assurant le renforcement de la paix et de la stabilité de la région, conformément aux intérêts des deux peuples et ceux de la nation arabe et islamique.

A ce propos, nous félicitons le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il a déployés et qui ont été couronnés de succès avec l'annonce d'un

M. Al-Thani (Qatar)

cessez-le-feu entre les deux voisins. Nous tenons à l'assurer de tout notre concours dans les efforts qu'il déploie en vue de l'instauration d'une paix durable dans la région.

L'Etat du Qatar, à l'instar des autres pays membres du Conseil de coopération du Golfe, est prêt à faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer le succès des pourparlers de paix entre l'Iran et l'Iraq. Malgré toutes les difficultés, nous sommes certains que les négociations se poursuivront jusqu'à l'instauration d'une paix juste, réelle et durable, assurant ainsi la stabilité de la région du Golfe.

L'Etat du Qatar se félicite du retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan et espère que la situation dans ce pays se stabilisera, afin que le peuple afghan puisse consacrer ses efforts à la reconstruction du pays et à la réalisation de ses propres aspirations.

La situation qui règne actuellement en Afrique est un sujet de vive préoccupation. Le régime sud-africain est l'antithèse de ce que les Nations Unies sont censées incarner, à savoir la fin de toute discrimination. Les Nations Unies doivent par conséquent redoubler d'efforts afin de mettre un terme au régime inhumain et immoral de l'apartheid. Ce régime ne peut être réformé; il faut l'éliminer carrément.

Nous condamnons la nouvelle législation raciste concernant la ségrégation résidentielle et affirmons notre appui à la juste lutte des peuples de l'Afrique australe, de la Namibie et des autres pays de la région. Nous demandons à la communauté internationale, en particulier aux pays qui sont en mesure d'exercer une influence sur l'Afrique du Sud, de soutenir la lutte des peuples d'Afrique australe de façon à amener les autorités racistes d'Afrique du Sud à renoncer à leurs politiques d'apartheid et à cesser leurs tentatives de déstabilisation des pays voisins.

Nous rendons hommage à ceux qui s'efforcent de trouver une solution au problème namibien et de mettre un terme à l'occupation de ce pays par l'Afrique du Sud afin de permettre à la Namibie de s'acheminer vers l'indépendance. Nous espérons que les négociations en cours aboutiront à la cessation des opérations militaires en Angola, assureront l'indépendance de la Namibie et conduiront en définitive à l'élimination de l'apartheid.

M. Al-Thani (Qatar)

L'accroissement des arsenaux nucléaires des deux superpuissances est une menace permanente à la survie de la race humaine. Nous saluons donc le premier accord sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous espérons que cet accord ne sera que le premier d'une série d'autres accords sur une réduction importante de leurs missiles stratégiques et sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. La décision d'entamer des négociations sur les essais nucléaires devrait permettre d'aboutir rapidement à un traité interdisant tous les essais. L'adoption d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques à la Conférence du désarmement à Genève est aujourd'hui plus que jamais à notre portée. Nous espérons qu'il sera possible d'y parvenir rapidement.

Un autre problème important est celui du terrorisme international. Ce problème complexe met en danger la stabilité des Etats et affecte leurs relations mutuelles. En outre, les activités terroristes sont une menace à la vie, à l'intégrité et aux biens. Eden que la coopération internationale et l'adoption de mesures coordonnées au niveau national soient nécessaires pour lutter contre le terrorisme, il faut également comprendre la véritable nature du terrorisme international.

Il faut aussi condamner le terrorisme pratiqué par les Etats ou sous leur supervision. Le colonialisme, le sionisme et les régimes racistes et hégémoniques pratiquent le terrorisme d'Etat par le biais de l'agression armée contre des Etats souverains, de l'ingérence dans leurs affaires intérieures, de l'assassinat et de l'expulsion de leurs foyers de personnes innocentes. Le colonialisme, le sionisme et le racisme sont la source du terrorisme international qui constitue une menace à la paix et à la sécurité et est condamné par les peuples du monde entier. S'agissant du terrorisme, il est indispensable de distinguer très clairement les actes terroristes et la lutte légitime des mouvements de libération nationale.

La situation économique mondiale est très préoccupante. Malgré tous les efforts faits pour réunir les conditions indispensables au développement, le taux de croissance des pays industrialisés est inférieur à ce que l'on espérait. Dans le monde en développement, la baisse des revenus provenant de l'exportation des matières premières et la hausse des taux d'intérêt relatifs à la dette extérieure ont pesé lourdement sur les ressources financières de ces pays. Cette situation a

M. Al-Thani (Qatar)

des effets négatifs sur le développement économique et réduit les perspectives de croissance grâce au développement.*

L'endettement des pays en développement demeure le principal obstacle à la croissance. Il aggrave encore les conditions de vie des plus pauvres. Le lourd fardeau de la dette rend difficile toute tentative de restructuration des politiques économiques des pays concernés. Tous les efforts de restructuration et de mobilisation des ressources locales se heurtent au problème immédiat du service de la dette et, de ce fait, ne donnent pas assez les résultats escomptés. Le problème des effets du service de la dette sur les pays en développement doit être réexaminé dans un contexte mondial. Dans l'attribution de l'aide financière, il faut accorder aux besoins des pays les moins développés toute l'attention qu'ils méritent.

Dans ce contexte, l'Etat du Qatar se félicite des résultats positifs de la septième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). La mise en oeuvre des recommandations contenues dans l'acte final de la Conférence permettrait de progresser dans l'examen conjoint de la crise aiguë que connaissent à l'heure actuelle les relations économiques internationales.

Pour terminer, je tiens à déclarer que même si les conditions changeantes depuis la création des Nations Unies auraient pu exiger des changements dans leurs méthodes de travail, les nobles buts et principes de l'Organisation demeurent les mêmes. L'importance du rôle joué par l'Organisation des Nations Unies sur la scène mondiale a été renforcée. Il est aujourd'hui plus que jamais indispensable que nous réaffirmions notre attachement aux principes de la Charte des Nations Unies pour un monde meilleur et pour l'avenir de l'humanité tout entière.

M. GBEZERA-BIATA (République centrafricaine) : L'espoir mis dans l'Organisation des Nations Unies, qui avait un moment fait place à l'indifférence, à la méfiance si ce n'est au mépris, renaît. Un cours nouveau apparaît dans les relations internationales qui pourrait augurer d'une coopération telle que le prévoit la Charte. Mon pays, la République centrafricaine, ne peut que se féliciter d'une telle évolution au moment où s'ouvrent les travaux de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

* M. Kalpokas (Vanuatu), Vice-Président, assume la présidence.

M. Gbezera-Bria (Rép. centrafricaine)

Asseoir et développer cette nouvelle approche est assurément la tâche qui nous incombe et la communauté internationale n'aura que trop recours à la somme d'expériences, aux qualités personnelles, que nous savons immenses, du Président de l'Assemblée générale, M. Dante Caputo. Le concours et la disponibilité de la délégation de la République centrafricaine lui sont, à l'avance, acquis.

Par delà donc les chaleureuses félicitations que je lui adresse, au nom de S. E. le général d'armée André Kolingba, Président de la République, Chef de l'Etat, Président fondateur du rassemblement démocratique centrafricain, c'est à son pays, l'Argentine, avec qui la République centrafricaine entretient d'excellents rapports de coopération, que je rends hommage.

J'exprime à son prédécesseur, M. Peter Florin, toute la satisfaction que la délégation de la République centrafricaine a eue à le voir s'acquitter de son mandat.

Le regain de confiance et le prestige de notre organisation tiennent bien sûr à la volonté des Etats Membres, mais également à la foi et à l'action patiente et tenace du Secrétaire général des Nations Unies. Le dénouement actuel de certains conflits l'a confirmé. Que M. Javier Pérez de Cuéllar trouve ici l'expression renouvelée des encouragements de la République centrafricaine.

M. Gbezera-Bria (Rép. centrafricaine)

De même, ma délégation se réjouit-elle de l'attribution du Prix Nobel de la paix aux forces des Nations Unies, preuve éloquente de l'action déterminante de notre Organisation en faveur de la paix et de sa crédibilité retrouvée.

L'évaluation de la situation internationale actuelle et des activités de l'Organisation se fera donc cette fois dans le contexte d'une certaine détente et d'une dynamique nouvelle de dialogue et de recherche de compromis.

Cette évolution, historique en elle-même, ne doit pas être interprétée, et nous en convenons avec le Secrétaire général, qui le constate dans son rapport d'activité de cette année, comme relevant du hasard. Elle est le résultat d'une prise de conscience par les Etats Membres de l'interdépendance et de la communauté de leurs intérêts, qui les engagent à exploiter au maximum l'économie de la Charte, pour rechercher ensemble la solution à leurs problèmes. Elle procède de l'instinct de conservation, réflexe salutaire qui, en période de menace, requiert la défense des valeurs communes essentielles à la cohésion et à la survie du groupe. Tout se passe en effet comme si, soudain, les Etats, et notamment les grandes puissances, ont enfin réalisé que la catastrophe était sous nos pas; que l'on ne peut s'armer indéfiniment sans grave danger pour l'humanité entière; que la liberté, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le développement sont des valeurs et des causes communes essentielles à tous les peuples, à tous les Etats, qui ne peuvent être bafouées continuellement ni être négligées. Cette évolution est aussi le constat de l'échec des voies et moyens jusque-là utilisés par les Etats pour trouver de manière dispersée si ce n'est singulière ou égoïste, des solutions d'ensemble à des problèmes pourtant d'intérêt commun.

Un bref aperçu des derniers événements survenus sur la scène internationale suffit à relever que la mise en jeu de cette nouvelle approche, qui consiste en une participation réelle des Etats Membres à la recherche des solutions aux problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale, peut favoriser sinon le règlement, du moins la décrispation de certains conflits dont la persistance rendait encore précaire l'équilibre de la paix. Et c'est à cela que nous devons l'heureux dénouement de la situation ayant prévalu dans le Golfe, entre l'Iran et l'Iraq, et dont la République centrafricaine se félicite. Les négociations qui se déroulent actuellement sous les auspices du Secrétaire général afin de garantir la consolidation de cet acquis conformément à l'esprit et au texte de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité ne sauraient connaître un autre sort. Ma

M. Gbezera-Bria (Rép. centrafricaine)

délégation souhaite un rapide aboutissement de ces négociations et le rétablissement d'un climat de confiantes relations entre les deux pays frères : l'Iran et l'Iraq.

En ce qui concerne l'Afrique australe, si aucun accord n'est encore définitivement trouvé, nous fondons beaucoup d'espoir sur les pourparlers, notamment de Brazzaville, comme sur toutes les actions individuelles ou concertées qui ont cours en ce moment. Pour la première fois en effet, une dynamique a été engagée qui puisse favoriser l'instauration de la paix dans cette région. La détermination des parties de trouver un compromis qui honore la justice et la paix réjouit la République centrafricaine, qui appelle de tous ses vœux que cette dynamique fasse accélérer, par la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, le processus d'accession à l'indépendance de la Namibie; amène l'Afrique du Sud à s'engager véritablement dans la voie de la démocratisation de la société sud-africaine par l'abolition de l'apartheid et la reconnaissance des droits politiques à la majorité noire; et permette de créer un climat de confiance entre les Etats de la région.

Par ailleurs, nous apprécions l'évolution de la situation au Sahara occidental rendue possible grâce à l'action concertée de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, et qui a abouti à l'adoption d'un plan de paix par les parties intéressées. Ma délégation espère vivement que l'application de ce plan ramènera définitivement la concorde dans cette partie de l'Afrique.

De même, la normalisation intervenue dans les rapports entre le Tchad et la Libye, qui viennent de procéder, à la satisfaction du Gouvernement de la République centrafricaine, au rétablissement de leurs relations diplomatiques, doit être considérée comme une étape décisive dans les efforts entrepris ici et là pour asseoir les conditions du retour, enfin, à une paix réelle dans la sous-région. Il importe toutefois de continuer à oeuvrer à l'approfondissement de ce climat de confiance retrouvé.

Cette même coopération des Etats Membres, qui a été nécessaire dans le règlement de certains conflits, doit s'exercer également pour mettre un terme à la situation qui prévaut au Moyen-Orient, où il devient urgent d'organiser cette conférence internationale qui, avec la participation de toutes les parties

M. Gbezera-Bria (Rép. centrafricaine)

intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, traitera de la situation de la région et notamment de la question palestinienne qui en constitue le noeud; en Afghanistan, où s'est amorcé, il est vrai, le retrait des troupes étrangères et où, par l'application effective et de bonne foi des accords de Genève, il doit être reconnu au peuple afghan le droit de décider de son destin dans un Etat neutre et non aligné; au Kampuchea, où les principes de l'Organisation des Nations Unies sur la question devraient inspirer toute recherche de solution qui comprenne notamment le retrait inconditionnel des troupes étrangères de ce territoire; en Amérique centrale, où l'Accord de Guatemala susceptible d'asseoir les conditions réelles d'une paix dans la région, doit pleinement produire ses effets; dans la péninsule coréenne, où le dialogue renoué entre les parties doit être poursuivi et encouragé, pour non seulement favoriser la réalisation des légitimes aspirations du peuple coréen à une réunification indépendante et pacifique, mais encore permettre d'apprécier la question de l'admission de la Corée à l'Organisation des Nations Unies.

De ce qui précède, il va de soi qu'il nous faudra déployer de plus en plus d'efforts pour encourager les Etats à faire preuve de volonté politique réelle, en coopérant dans le cadre du mécanisme qu'ils ont créé pour non seulement assurer le maintien de la paix mais aussi favoriser le développement socio-économique de toutes les régions de la planète, autre condition d'équilibre de la paix.

La mise en jeu de cette nouvelle approche, dans le domaine économique cette fois, ne peut se traduire autrement que par l'indispensable concours que les Etats doivent apporter à l'action des Nations Unies, qui pourra ainsi contribuer à établir les conditions d'une coopération indispensable au décollage économique des régions du monde les moins avancées.

Or, la condition de celles-ci en général et particulièrement de celle de l'Afrique, revient de manière régulière devant notre Assemblée. Des efforts ont été entrepris, il est vrai, sous les auspices des Nations Unies, pour organiser une réflexion autour de cette question. Un programme d'action a même été arrêté sur la base d'une responsabilité mutuelle et dont nous venons de faire, à mi-parcours, l'évaluation. A ce stade, les laborieuses conclusions auxquelles est parvenu le Comité ad hoc chargé de cette évaluation, sans appeler d'autres commentaires, donnent une mesure exacte de la situation deux ans après.

M. Gbezera-Bria (Rép. centrafricaine)

Elles révèlent que les pays africains, dont la responsabilité dans l'application du programme d'action demeure principale, ont tenu leurs engagements en ayant consenti d'énormes sacrifices et entrepris des efforts réels de développement, efforts d'ailleurs reconnus et appuyés, dans une mesure inégalée, certes, par la communauté internationale. Mais, comme le reconnaît le Comité ad hoc, des obstacles réels sont également venus entraver les efforts de développement entrepris. Ces obstacles, qui tiennent pour l'essentiel à l'incidence des conditions climatiques difficiles, à l'effondrement des prix des produits de base dont dépend largement l'économie des pays africains, à l'aggravation de leur dette extérieure ainsi que du service de cette dette, et à l'insuffisance des flux financiers en leur faveur, devraient être aplanis, sans quoi ils ne pourront envisager de progrès dans la voie du développement.

Toutefois, le fait que le Comité ad hoc soit parvenu à cette étape intérimaire à un accord sur les mesures à déployer pour l'application intégrale de ce programme d'action, est révélateur de la volonté des pays africains ainsi que de la communauté internationale d'atteindre les objectifs définis par le programme.

Les perspectives ainsi offertes ne peuvent se réaliser que si les pays développés infléchissent leur attitude et contribuent à créer un nouveau climat de confiance dans la coopération entre Etats, notamment en s'employant à enrayer les obstacles dressés sur le chemin du développement que poursuivent leurs partenaires africains.

A cet égard, les recettes provenant de l'exportation des produits de base devraient être suffisamment garanties pour ne pas continuellement subir les effets néfastes de la fluctuation de leurs cours.

Tout comme l'adoption de mesures saines et souples pour alléger le fardeau de la dette devrait revêtir une priorité, car le service de la dette qui atteint dans certains cas le tiers des recettes budgétaires, comme en République centrafricaine, constitue une véritable entrave au processus de développement économique, d'autant qu'aucune ressource n'est disponible pour les investissements.

M. Gbezera-Bria (Rép. centrafricaine)

Le recours au rééchelonnement ne permet pas de régler les problèmes structurels que connaissent la plupart des économies africaines, en raison de sa portée limitée.

C'est pourquoi la communauté internationale devra faire preuve de plus de coopération et de solidarité, afin que les mesures qui naîtront de la prochaine conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique tiennent compte des intérêts réciproques des Etats.

L'action développée par les Etats Membres pour contribuer de concert avec les Nations Unies à créer les conditions d'une coopération plus organisée dans divers domaines ne saurait pleinement porter s'il n'est considéré la dimension humaine comme finalité de tout. Une plus grande sécurité et un minimum de développement doivent d'abord et avant tout s'entendre par une plus grande sécurité et un minimum vital pour tous.

En République centrafricaine, et sous l'impulsion du Président André Kolingba, le processus démocratique et institutionnel amorcé il y a quelque temps a connu un plein épanouissement par la restauration de la démocratie. Mon pays a adhéré aux différents instruments internationaux qui, dans le cadre des Nations Unies ou de l'Organisation de l'unité africaine, organisent, régissent et garantissent les droits de l'homme.

La protection des droits de l'homme apparaît désormais comme un devoir impérieux pour l'Etat, une éthique pour la nation, car on ne saurait appeler aux efforts de développement, de concorde et de paix si, à la base, on ne réservait un sort meilleur à l'homme, pour qui ces valeurs doivent être cultivées, entretenues et répandues surtout au moment où, justement, nous célébrons cette année le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Qui, une espérance nouvelle apparaît à la fin de notre siècle, siècle de profondes mutations, de phénoménal et prodigieux développement de la science et de la technique, siècle de la reconnaissance universelle à tout homme du caractère unique et identique des valeurs d'émancipation, de liberté, d'égalité, mais aussi siècle qui ne parvient pas encore à pleinement favoriser la réalisation de ces valeurs et de tous ces acquis au bénéfice de l'humanité tout entière, comme le rêvaient les pères fondateurs de notre organisation.

M. Gbezera-Bria (Rép. centrafricaine)

L'espérance qui renaît, la tendance nouvelle au dialogue, à la recherche du compromis, sont-elles le prélude à la réalisation de ce monde de justice, de tolérance et de solidarité, un monde où, ensemble, nous poserions les problèmes touchant la condition humaine et, ensemble, y apporterions une solution?

Oui, si nous continuons à faire acte de ferme volonté politique pour sauvegarder les Nations Unies, cadre indispensable de concertation, de coopération, d'une nouvelle ère de confiance entre les Etats, les nations et les peuples, car il est temps que tous les hommes de bonne volonté, unifiant leurs génies et leurs forces, parlent le même langage, celui de la paix, qu'ils disent non à la guerre, non à la misère, que leur foi en la Charte des Nations Unies, en une humanité donc meilleure, soit de plus en plus manifeste.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui rappelle que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes et que les délégations prennent la parole de leur place.

M. MASRI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Hier soir, le représentant israélien a utilisé cette instance pour y défier de façon flagrante toutes les règles et normes morales, essayant désespérément de détourner l'attention de la communauté internationale de la situation tragique que connaît le peuple arabe palestinien en Palestine occupée ainsi que les populations des autres territoires arabes occupés, comme l'a fait le Ministre des affaires étrangères d'Israël il y a quelques jours. Les observations du représentant israélien ne méritent aucune réponse, car elles se fondaient sur toute une série de mensonges et de déformations des faits et visaient à détourner l'attention de la situation réelle du Moyen-Orient. Je tiens tout simplement à rectifier les choses et à apporter les éclaircissements suivants.

Premièrement, les élections israéliennes, ainsi que les projets et les idées qui les accompagnent sont une farce et ne sont destinées qu'à cacher la réalité de la politique expansionniste, colonialiste et agressive d'Israël en Palestine occupée et dans les autres territoires arabes occupés. L'opinion publique mondiale comprend aisément qu'Israël est l'obstacle essentiel au processus de paix au Moyen-Orient. Les observations qu'a faites le représentant israélien hier soir ne pourront pas dissimuler la véritable nature expansionniste, raciste et colonialiste d'Israël.

M. Masri (Rép. arabe syrienne)

Deuxièmement, une paix juste et complète au Moyen-Orient ne peut être instaurée - je dis bien ne peut être instaurée - que dans le contexte d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies, conformément aux résolutions pertinentes au conflit israélo-arabe et sur la base de ce qui suit : premièrement, retrait total de tous les territoires arabes occupés, sans exception; deuxièmement, accord permettant au peuple arabe palestinien d'exercer ses droits inaliénables, c'est-à-dire principalement son droit de retourner dans sa patrie, la Palestine, son droit à l'autodétermination et son droit d'établir son propre Etat indépendant. S'il n'en est pas ainsi, la paix ne sera pas instaurée au Moyen-Orient. Je le dis clairement. Les slogans qui sont utilisés et les plans qui sont proposés pour tromper l'opinion publique mondiale et faire croire qu'Israël désire la paix sont faux et ne changeront rien à la vérité, à savoir que la paix doit être instaurée lors d'une conférence internationale convoquée sous les auspices des Nations Unies, avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et des parties concernés dans le conflit israélo-arabe, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Cette opinion est unanimement reconnue sur le plan international. Dans ces conditions, qui fait obstacle à la convocation de cette conférence? C'est Israël, et seulement Israël, avec l'appui de certains de ses alliés.

M. Masri (Rép. arabe syrienne)

Troisièmement, la Syrie a affirmé à plusieurs reprises que ses relations avec le Liban sont des relations fraternelles historiques, fondées sur la volonté d'aider le peuple libanais à résoudre ses problèmes. Des relations aussi fraternelles et historique entre mon pays et le Liban ne peuvent être compromises par qui que ce soit. Elles sont fondées sur des intérêts communs et sur une sécurité commune.

Le problème du Liban a été le résultat de l'invasion barbare lancée par Israël en 1982, qui a dévasté le pays, violé son intégrité territoriale et abouti à l'occupation du sud du Liban. Et c'est grâce à la résistance nationale libanaise qu'Israël a été obligé de se retirer. Mais il occupe toujours le sud du pays. Or, Israël doit se retirer du sud du Liban. La résistance nationale libanaise obligera Israël à quitter le sud du Liban.

Avec ces observations, je pense avoir précisé la situation.

La séance est levée à 17 h 25.